

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 23 Juillet 2020</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 30/07/2020 Reçu en préfecture le 30/07/2020 Affiché le ID : 074-200070852-20200723-CC_89_2020-DE </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 89/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 17 Juillet 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Suppléant : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Création des commissions thématiques intercommunales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
 Vu le Code du patrimoine,
 Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
 Vu les statuts de la CC Usses et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020,
 Vu la délibération n°CC 81/2020 du 16 juillet 2020 portant élection du Président,
 Vu la délibération n°CC 82/2020 du 16 juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-présidents,
 Vu la délibération n°CC 83/2020 du 16 juillet 2020 portant élection des Vice-présidents,
 Vu le procès-verbal en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président et des Vice-présidents.

Considérant que, au regard du code général des collectivités territoriales, les commissions thématiques intercommunales peuvent associer des Conseillers municipaux.
 Considérant le pacte de gouvernance présenté au Conseil communautaire du 23 juillet 2020 et notifié aux Communes.

Le Vice-président rappelle que, conformément au pacte de gouvernance proposé au Conseil communautaire le 23 juillet, lequel a été adopté et notifié aux Communes pour avis, il propose la création de 11 commissions thématiques, lesquelles sont explicitées dans le tableau ci-dessous :

Commission	Grandes lignes des actions menées
Administration générale et ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Statuts, fonctionnement • Gestion, carrières • Formations • Gestion des ressources humaines
Finances – Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des budgets • Fiscalité • Services comptables • Programmation budgétaire
Urbanisme – Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • SCoT Usses et Rhône • Évaluations et évolutions des documents d’urbanisme • Habitat – logement
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des zones d’activités • Aménagement des ZAE • Promotion économique • Soutien aux entreprises
Mobilité et transports	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des mobilités • Véloroutes • Transports scolaires • Léman express
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et gestion des déchets, déchetteries • Contrat de Territoire • PCAET • Actions environnements
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Stations d’épuration • Projets d’investissement • Maintenance et gestion • Mise en conformité
Communication – Évènements	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les évènements • Inaugurations • Sites internet, intranet • Bulletins communautaires • Articles presse, etc.
Bâtiments – Travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des travaux • Gestion des bâtiments • Entretien, fonctionnement, service
Social, Enfance, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des multi-accueils • Politique des centres de loisirs • Maisons de santé • CIAS – EHPAD

Le Vice-président ne propose pas de commission tourisme dans la mesure où cette compétence est déléguée à l’EPIC Haut-Rhône Tourisme, qui dispose de son propre comité de direction. Les points les plus importants de cette compétence sont les suivants :

- Promotion du tourisme et des loisirs
- PDIPR, sentiers
- Base nautique – Seyssel
- Site de Sur Lyand

Le Vice-président précise que ces commissions sont sous la présidence des Vice-présidents suivants :

Commission	Vice-présidents ayant la responsabilité
Administration générale et ressources humaines	Patrick CHAPEL, 8 ^{ème} Vice-président
Finances – Comptabilité	Sylvie TARAGON, 9 ^{ème} Vice-présidente

Urbanisme – Aménagement du territoire	Bernard REVILLON, 1 ^{er} Vice-président
Développement économique	Christian VERMELLE, 2 ^{ème} Vice-président
Mobilité et transports	Jean-Yves MÂCHARD, 7 ^{ème} Vice-président
Environnement	Emmanuel GEORGES, 3 ^{ème} Vice-président
Assainissement	Rémy PONCET, 10 ^{ème} Vice-président
Communication – Évènements	Jean-Yves MÂCHARD, 7 ^{ème} Vice-président
Bâtiments – Travaux	Jean-Louis MAGNIN, 5 ^{ème} Vice-président
Social, Enfance, Jeunesse	André-Gilles CHATAGNAT, 6 ^{ème} Vice-président

Le Vice-président rappelle que la capacité maximale de chaque Commission est de 26 élus, soit 1 par Commune, excepté le Vice-président, soit un total maximal de 27 membres.

Le Vice-président rappelle qu'il est membre de droit de toutes les commissions thématiques intercommunales.

Le Vice-président précise que les Communes disposent de deux mois à compter de la notification de la présente délibération pour proposer un membre par Commission thématique intercommunale et que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes entérinera leur composition définitive en octobre 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

CRÉÉ les 10 Commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Administration générale et ressources humaines,
- Finances-comptabilité,
- Urbanisme – Aménagement du territoire,
- Développement économique,
- Mobilité et transports,
- Environnement,
- Assainissement,
- Communication – Évènements,
- Bâtiments – Travaux,
- Social, Enfance, Jeunesse.

DIT que la composition maximale des Commissions thématiques intercommunales est de 27 élus, soit 1 par Commune plus le Vice-président en charge de la commission.

DEMANDE aux Communes membres de la CC Usse et Rhône de désigner un membre par commission thématique.

NOTIFIE cette délibération aux Communes de la CC Usse et Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le



ID : 074-200070852-20200723-CC_89_2020-DE